

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 MARS 1844.

**PROJET DE LOI RELATIF AU RÉENDIGUEMENT DU POLDRE
DE LILLO ⁽¹⁾.**

Amendement proposé par M. ROGIER.

Le Gouvernement est autorisé à exécuter le réendiguement du Poldre de Lillo.

(1) Projet de loi, n° 201.
Rapport, n° 262.
Amendements, n° 271.